Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260602-362026-DE

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 JUIN 2026

Affaire n°36-2026

L'an deux mille vingt-six, **le deux juin** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 27 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 12

Étaient présent(e)s : M Frédéric MARTIN (Maire) – M Jean-François BORDAIS (1er Adjoint) – Mme Nadine BRARD (2ème Adjointe) - M Raboana RANAIVO - M Dominique RUBIN – M Thierry MONTENAT – Mme Nathalie TERRIEN – Mme Ludivine THOMAS — Mme Aurélie HAILLOT - M Albéric JOHANET - Mme Maud EL KOUCH - M Baptiste DUVAL.
Étaient absent(e)s et excusé(e)s : Mme Dorothée du PONTAVICE – Mme Julie STEFANELLI – M Dorian MASSON.

OBJET : COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « ACTION SOCIALE » – Désignation des membres « Elus »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Jusqu'au 31 décembre 2015, la Commune disposait d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). La loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république a supprimé l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de constituer un C.C.A.S.

Par délibération en date du 26 novembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé :
- de dissoudre le C.C.A.S. de la commune et d'exercer directement les attributions mentionnées au code de l'Action sociale et des Familles auparavant dévolues au C.C.A.S., ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation ;
- de constituer une commission extra-municipale « Action sociale » à compter de janvier 2016, chargée de reprendre les actions menées précédemment par le Conseil d'administration du C.C.A.S.
- Cette commission « Action sociale » associe des membres élus et non élus.

Il est proposé à l'assemblée :
- ***de CRÉER une commission extra-municipale « Action Sociale » composée de 10 membres maximum.***
- ***de DÉSIGNER les membres « Elus » de cette commission « Action Sociale » par un vote à main levée après appel de candidatures.***

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :
- **ADOPTE** l'ensemble des propositions ci-dessus ;
- **DÉSIGNE** Mme Nadine BRARD et Mme Aurélie HAILLOT, en tant que membres « élus » pour siéger au sein de la Commission extra-municipale « Action Sociale », composée de 6 membres comme suit : Aurélie HAILLOT - Nadine BRARD - Danielle DROUYER - Marie-Pierre BROCHARD - Marie-Odile TURBAN - Thérèse VIEL.

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 02 juin 2026.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Maire,
Frédéric MARTIN

MAIRIE DE POCÉ-LES-BOIS (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Aurélie HAILLOT